

Question :

Un homme a dû être hospitalisé pendant le mois de Ramadan alors qu'il était à jeun. Une fois arrivé à l'hôpital, on lui a pris du sang. Ceci a-t-il annulé son jeûne?

Réponse :

Si la quantité du sang qui fut prise est, par rapport à ce qui est habituel, une petite quantité, il ne doit pas rattraper ce jour ultérieurement. Or, si la quantité prise est plus grande par rapport à ce qui est habituel, qu'il rattrape ce jour pour mettre fin à tout ce qui fait objet de controverse à cet égard, et ce en optant pour ce qui est plus sûr afin d'avoir la conscience tranquille.

Qu'Allah vous accorde la réussite; que l'éloge et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Vice-président du Comité	Président
`Abd-Allah ibn Ghoudayân	`Abd-Ar-Razâq `Affifî	Ibrâhîm Ibn Mohammed Al El Cheikh

